

Fonctionnaires: l'application du protocole PPCR décalée d'un an (Gérald Darmanin)

PARIS, 17 octobre 2017 (APMnews) - L'application du protocole "parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PPCR), qui concerne les fonctionnaires, est décalée d'un an pour permettre de réaliser des économies, a annoncé lundi le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin.

Gérald Darmanin a fait cette annonce à l'issue du "rendez-vous salarial" avec les syndicats de fonctionnaires et les employeurs de la fonction publique (cf [dépêche du 06/10/2017 à 11:54](#)).

Il a déclaré lors d'un point presse que le gouvernement s'engageait à appliquer l'intégralité de l'accord PPCR sur la durée du quinquennat mais que les mesures qui auraient dû s'appliquer en 2018 avaient été décalées au 1er janvier 2019.

Ce décalage sera acté par le biais d'un amendement gouvernemental dans le cadre de la discussion sur le projet de budget 2018 qui s'ouvre mardi en séance à l'Assemblée nationale.

Signé fin 2015 par le précédent gouvernement, le protocole PPCR prévoit une amélioration des traitements des agents avec une mise en oeuvre progressive à partir de 2016.

D'un coût de 4 milliards d'euros en année pleine, ce plan représente un montant cumulé de 11 milliards d'euros jusqu'en 2021, et 82% de son financement incombe au nouvel exécutif, a souligné Gérald Darmanin.

Ainsi, dans un contexte budgétaire contraint, alors que le gouvernement compte ramener le déficit public à 2,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2018 contre 2,9% cette année, cette mesure de report représente une économie (ou plutôt une "non dépense") d'environ 800 millions € pour l'année 2018, a-t-il précisé.

"Les agents qui devaient bénéficier des effets de PPCR sur 2016 et 2017 verront par ailleurs les décrets publiés de manière à pouvoir bénéficier des effets rétroactifs du protocole pour ces deux exercices", a souligné son ministère dans un communiqué, lundi soir.

Le ministère a également rappelé que, malgré ce nouveau calendrier de PPCR, la rémunération des agents publics augmentera de 2% en 2018 dans un contexte de faible inflation (après 4% en moyenne cette année).

La hausse de la CSG compensée, notamment par la création d'une prime

Gérald Darmanin a également confirmé que la compensation de la hausse de la CSG passerait par la suppression de cotisations et la création d'une prime compensatoire, pour les agents des trois versants de la fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière).

Dans un communiqué, le ministère a précisé que les cotisations qui seront supprimées sont la contribution exceptionnelle de solidarité (CES), payée par une partie des agents publics, et la cotisation maladie qui concerne les agents contractuels.

"Aucun agent ne verra sa rémunération baisser à la rentrée de janvier", a une nouvelle fois déclaré le ministre.

"Tous les agents publics, y compris les contractuels, sont concernés par cette compensation qui se fera à la fois par la suppression de cotisations et une prime compensatoire, qui sera pérenne", a-t-il ajouté.

Créée pour les agents des trois versants de la fonction publique, la prime compensatoire sera "fixe". Elle "sera versée en janvier 2018 et calculée sur la moyenne de la rémunération 2017", précise Bercy dans un communiqué.

"Elle sera actualisée une fois, au 1er janvier 2019, sur la base de la rémunération 2018".

La prime prendra en compte l'ensemble des éléments de rémunération liés à l'activité de l'agent. "A la demande de certaines organisations syndicales, il a été indiqué que les situations de vie particulière (temps partiel, congés longue maladie, etc.) seraient prises en compte", précise le ministère.

Gérald Darmanin a également évoqué quelques mesures sur lesquelles il a accédé aux demandes des syndicats. Ainsi, la compensation de la CSG concernera également les nouveaux entrants.

Il a par ailleurs "confirmé aux employeurs locaux et hospitaliers que cette prime, rendue obligatoire, serait pour eux intégralement compensée par une baisse de cotisations patronales", ajoute le ministère dans le communiqué. Le ministre a enfin assuré que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) serait mise en oeuvre pour 2017. Cette prime, qui compense l'écart d'évaluation du traitement indiciaire brut d'avec l'inflation sur les 4 dernières années, dès lors que ce traitement est inférieur à l'inflation, "concernera près de 63.000 agents cette année". En matière de conditions de travail des agents, outre la question des frais de déplacement, il a annoncé la réalisation d'un bilan sur la protection sociale complémentaire pour un lancement des travaux début 2018.

Déception des syndicats

Alors qu'ils espéraient un geste en faveur de leur pouvoir d'achat, moins d'une semaine après avoir manifesté en ce sens, les représentants des syndicats de fonctionnaires sont sortis déçus lundi soir de leur rendez-vous salarial avec le ministre de l'action et des comptes publics.

"Ce soir, pour la FSU, nous sommes profondément déçus", a déclaré la secrétaire générale du syndicat de l'enseignement, Bernadette Groison, à la sortie d'une réunion qui a duré plus de trois heures et demie.

Un sentiment partagé par Luc Farré, secrétaire général de l'Unsa-fonction publique, qui a évoqué "un mauvais signal donné à l'ensemble des agents de la fonction publique", tandis que Denis Turbet Delof, délégué général de Solidaires-fonction publique, s'est déclaré "déçu mais pas surpris".

Une nouvelle mobilisation n'est pas à l'ordre du jour dans l'immédiat, les syndicats comptant se laisser le temps de l'analyse, a dit Bernadette Groison.

"Ce qui est sûr, c'est que quel que soit ce que nous ferons, ce que nous déciderons, il n'est pas question de laisser tomber cette question de la reconnaissance" des agents publics, a-t-elle prévenu.

Déjà confrontés au gel du point d'indice, au rétablissement d'un jour de carence en cas d'absence pour maladie et à la suppression annoncée de 120.000 postes sur la durée du quinquennat, les fonctionnaires ont manifesté la semaine dernière pour défendre leur pouvoir d'achat.

Ils ont été plus de 200.000 selon la police -400.000 selon les syndicats- à participer à cette première journée d'action unitaire dans la fonction publique depuis 2007 (cf [dépêche du 11/10/2017 à 11:47](#)).

rtrs/san/sl/APMnews